

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 mai 2019

Membres votants présents

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A1

- Stéphane JAFFARD (avec procuration de Philippe THIARD, B1)
- Muriel JOUGLEUX (avec procuration de Clarisse LEFORT DAVID, CNRS)

■ Professeurs et personnels assimilés des autres établissements – A2

- Emmanuel BOURGEOIS (avec procuration d'Alain DROUET, D)
- Nadia HADDAD

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1

- Arnaud CARAYOL
- Lucas LEVREL

> Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou un établissement membre

■ Usagers - E

- Enora LORCY

> Personnalités extérieures

- Philippe ROY, Cap Digital

> Personnalités qualifiées

- Stéphane JAMAIN, Inserm

> Représentants des établissements membres

- ESIEE : Jean MAIRESSE (avec procuration de Franck JUNG, EIVP)
- ENPC : Gilles ROBIN
- IFSTTAR : Valérie BAUDERE (avec procuration d'Amina SELLALI, EAVT)
- UPEC : Simon GILBERT
- UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Christophe DEGUEURCE, ENVA)

Président d'UPE : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Daisy LUCZAK, Conseil départemental de Seine et Marne)

Membres invités présents

> Invités de droit avec voix consultative

- DRTT : Samuel GUIBAL

- Rectorat de Créteil : Anne-Marie- RUTH (représentant Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités)
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- UPE : Matthias BEEKMANN, président du Conseil académique

> Autres invités

- EFS : France PIRENNE, directrice médicale
- UPE : Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, chargé de mission auprès de la présidence
- UPE : Flora SANCHEZ, directrice de cabinet et de la communication
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Monika BLANC, responsable des affaires générales

Membres absents et excusés

- Professeurs et personnels assimilés des universités (A1) : Nacima BARON
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités (B1) : Philippe THIARD
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements (B2) : Thierry GRANDPIERRE
- Représentants des autres personnels des universités (C) : Laurent ALIBERT, Agnès NTEP, Fabrice LORRAIN
- Représentants des autres personnels des autres établissements (D) : Alain DROUET
- Usagers (E) : Caroline NGUYEN
- Usagers doctorants (F) : Stéphane PRAT, Myrna Edith INSUA, Elise GONZALES
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Val-de-Marne), Daisy LUCZAK (Conseil départemental de Seine et Marne), François CHAIGNON (IDRRIM)
- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (AP-HP), Franck JUNG (EIVP), Amina SELLALI (EAVT)
- Représentants des établissements membres : Christophe DEGUEURCE (ENVA)

Le président d'Université Paris-Est accueille Mme Anne-Marie Ruth, représentant le recteur, et Mme France Pirenne, invitée pour l'EFS, membre associé de la Comue. Les administrateurs sont informés que les associés sont tous invités à la prochaine séance du conseil d'administration qui aura lieu le 9 juillet.

► **Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h10.**

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 22, le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2019

Le compte rendu de la séance du 26 février 2019 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est proposé aux administrateurs, sous réserve des modifications demandées.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 26 février 2019.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. POINT D'INFORMATION SUR LES EVALUATIONS HCERES

Le rapport d'évaluation pour l'évaluation expérimentale du collège doctoral n'est pas encore parvenu à la Comue.

Concernant les rapports relatifs aux ED, les appréciations sont plutôt positives. Les observations faites par la Comue sont distribuées aux administrateurs. Trois axes d'amélioration sont à noter :

- suivi de l'insertion professionnelle des doctorants ;
- relations internationales ;
- maintien d'une politique « portes ouvertes ».

Le rapport d'évaluation de la coordination territoriale a été reçu dans sa version définitive. Le président de la Comue salue la rigueur des experts et la qualité de leur travail. Il note cependant qu'ils ont fait parfois preuve d'une vision intégratrice, qui ne correspond pas à la réalité des relations entre la Comue et ses membres et associés. Néanmoins, la plupart des recommandations émises sont en ligne avec la politique d'UPE et y apportent des compléments utiles.

Le président de la Comue propose aux administrateurs de faire part de leurs observations sur les rapports.

3. POINT D'ETAPE SUR L'EVOLUTION DU DISPOSITIF DOCTORAL

Deux groupes de travail se sont réunis.

Le GT relatif au contenu de la formation doctorale est animé par M. Maitrot de la Motte, premier vice président de la Comue. A partir de 2020, les doctorants ne seront plus inscrits et diplômés par la Comue mais par les établissements. Le transfert doit être organisé. De plus, les écoles doctorales seront co accréditées entre les établissements et UPE. Les conclusions du GT portent sur les points suivants :

- la définition du socle commun de la formation doctorale ;
- la définition et l'accompagnement des parcours doctoraux spécifiques ;
- la définition des règles et documents communs pour le doctorat ;
- la démarche qualité sur le doctorat ;
- le financement des doctorants ;
- le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs ;
- le déploiement de la démarche compétences ;
- le développement des autres modes d'obtention du doctorat (thèse sur travaux, VAE) ;

- le fonctionnement administratif et financier.

Le GT relatif à l'organisation administrative est animé par le secrétaire général de la Comue. Il a identifié les étapes et évolutions à mettre en œuvre, échangé sur les dossiers concernés par un transfert de gestion (conventions de cotutelle, contrats doctoraux...), identifié les dépenses et recettes à intégrer dans la détermination du coût de la formation doctorale supporté par UPE.

M. Levrel demande des précisions sur la délégation de signature envisagée. Elle se ferait au profit d'un directeur du DED issu de Créteil.

Mme Haddad s'interroge sur les modalités prévues pour garantir la qualité de l'accompagnement des doctorants. Le conseil de la formation doctorale sera notamment amené à travailler sur ce sujet. Par exemple, certains sites prévoient l'audition des doctorants dans certaines disciplines. Mme Haddad indique que le nombre de doctorants encadrés par les directeurs de thèse est important. Le président rappelle également que les 2/3 des doctorants ne sont pas financés. M. Gilbert observe que certains d'entre eux bénéficient d'un soutien, notamment familial. Pour M. Guibal, la question du financement de thèse en SHS est récurrente, certains sites se tournent vers des partenariats sociaux économiques, des thèses CIFRE.

Le président indique que sur la question de la co accréditation, le ministère n'accepterait qu'une accréditation conjointe pour les écoles d'architecture. La co accréditation de la Comue serait envisageable si les conventions de co accréditation préviennent tout conflit d'intérêt, la Comue étant amenée à ne plus diplômer. Il conviendra par ailleurs que les doctorants qui ne souhaitent pas être diplômés par un autre établissement que la Comue le fassent savoir explicitement.

M. Levrel demande des précisions sur les HDR. Cette question sera abordée lors du point sur les statuts.

4. POINT D'ETAPE SUR L'EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMUE

Il s'agit aujourd'hui d'un point d'étape, un premier projet de statuts sera soumis à l'approbation du conseil d'administration le 9 juillet 2019.

Le président de la Comue rappelle que les axes stratégiques 2020-2024 ont été votés par le conseil d'administration en juillet 2018. Ils fixent trois missions pour la Comue :

- coordination et représentation politique ;
- doctorat (incluant VAE et HDR);
- mission de projets à l'interface « Marne/Créteil ».

Il convient aujourd'hui de trouver un fonctionnement et une organisation adaptés à ces nouvelles missions, en s'appuyant sur un nouveau modèle économique.

L'ordonnance du 12 décembre 2018 ouvre aux Comues l'expérimentation par des dérogations aux articles L718-2 et suivants du code de l'éducation.

Un groupe de travail a été constitué pour instruire des propositions soumis au conseil d'administration après consultation du conseil académique et du conseil des membres et associés, et après accord du conseil des membres. Ce GT est composé ainsi :

- 1 représentant de chaque membre UPEC, ENVA, ENPC, CNRS ;
- 1 représentant des membres UPPEM, IFSTTAR et ESIEE ;

- 4 représentants des associés définis à partir des présents au CA et modifiés pour rester en-dehors du périmètre fondateur de l'Université Gustave Eiffel : CSTB, écoles d'architecture, AP-HP, Inserm ;
- le président et le premier vice-président d'UPE
- le secrétaire général d'UPE (invité permanent).

Calendrier

CA du 28 mai :

- définition des missions et actions de la Comue,
- rôle des instances de la Comue, interactions entre elles,
- rôles et prérogatives des membres et associés

CA du 9 juillet : il sera demandé au conseil d'administration d'approuver un projet de statuts, encore incomplet puisqu'il manquera la liste des membres et associés.

- confirmation des points précédents,
- composition précise des instances et modes de désignation de leurs membres,
- modèle économique

Octobre-novembre :

- liste des membres de la Comue, élaborée sur la base de la décision de chaque établissement concernée, prise sur la base du projet validé le 9 juillet.

Point d'étape

Au 14 mai 2019, les missions envisagées sont les suivantes :

« Conformément à l'article L718-2 du code de l'éducation, Université Paris-Est coordonne, sur la base du projet partagé, l'offre de formation et la stratégie de recherche et de transfert sur le territoire de l'Est francilien. Université Paris-Est contribue au rayonnement de ses membres aux échelles locale, régionale, nationale et internationale.

Université Paris-Est assure en particulier :

- *la coordination politique sur des sujets d'intérêt commun ;*
- *la représentation politique de ses membres sur ces sujets, en tant que de besoin ;*
- *la formation doctorale commune ;*
- *l'émergence et le développement de projets académiques et scientifiques communs. »*

Les compétences seraient définies ainsi :

« Université Paris-Est exerce les compétences nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Au soutien des politiques propres à ses membres et conformément au principe de subsidiarité, Université Paris-Est assure la coordination politique du site Paris-Est et la représentation politique de la communauté sur des sujets d'intérêt commun.

En relation avec la politique scientifique de ses membres et des autres établissements ou organismes concernés, Université Paris-Est définit la politique doctorale commune et la met en œuvre, notamment dans le cadre de conventions de co-accréditation.

En relation avec la politique scientifique de ses membres, Université Paris-Est délivre l'habilitation à diriger les recherches.

Au soutien de la politique académique et scientifique de ses membres, et en relation avec les établissements et organismes associés, Université Paris-Est contribue à l'identification et à la mise en œuvre de projets communs.

A la demande d'une partie ou de l'ensemble de ses membres, et en relation avec les établissements et organismes associés, Université Paris-Est coordonne d'autres activités de formation, de recherche, de valorisation ou d'expertise. Cette coordination peut être d'ordre stratégique ou opérationnelle. Elle peut également concerner la documentation, la vie de campus et le développement du numérique. »

Les instances sont amenées à évoluer autour de deux niveaux :

- **rôle stratégique** : conseil d'administration et conseil des membres ;
- **rôle d'articulation stratégie/opérationnel** : conseil de la formation doctorale et conseil de projets.

Plusieurs questions restent à considérer, en particulier la place des associés dans les instances et les modalités d'association de la communauté dans son ensemble (élus, doctorants, responsables scientifiques du site...).

La Comue rencontrera le MESRI le 5 juin 2019 au sujet de l'évolution de ses statuts.

M. Guibal insiste sur le besoin d'animer les communautés.

M. Robin, au nom de l'ENPC, considère que la formulation « formation doctorale commune » prête à confusion et peut être interprétée dans le sens « formation doctorale unique ». Il estime que l'ambiguïté doit être levée.

5. APPROBATION DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION RSU

Ce démonstrateur industriel pour la ville durable est porté par un consortium piloté par Vinci, il fait naître des projets selon une démarche participative. Il est en lien avec l'I-Site, plusieurs contacts ayant eu lieu.

L'adhésion à RSU présente l'opportunité d'enrichir les partenariats socio-économiques de la Comue avec d'importants acteurs de l'urbain (Vinci, Artelia, Veolia) en plus d'avoir accès à des terrains de recherche et de formation assez diversifiés. En effet, la principale base territoriale de RSU est Plaine Commune (Seine-St-Denis) et le dispositif a récemment intégré des territoires partenaires (Tours, Châteauroux, Marseille). Il a vocation à s'ouvrir à l'international.

Plusieurs pistes de collaboration sont envisageables comme l'organisation de séminaires thématiques, l'accueil de stagiaires, la participation de chercheurs à des groupes de réflexion sur des enjeux territoriaux etc.

L'organisation d'un premier séminaire de recherche autour du métabolisme urbain est envisagée pour juin 2019 ainsi que la participation de certains chercheurs d'UPE au comité scientifique de RSU.

L'adhésion annuelle est de 500 euros.

Deuxième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de la Comue à l'association RSU.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. APPROBATION DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION CIRSES

Cette association réunit des établissements de l'enseignement supérieur autour de la question du développement durable. Elle poursuit deux missions :

- être un interlocuteur crédible du métier et de la fonction de responsable DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) dans les établissements ; c'est un réseau qui permet d'identifier les besoins communs des référents DD&RS en termes d'actions de collaborations (label, formations...).
- ancrer la démarche DD&RS dans les missions des établissements d'enseignement supérieur. Le réseau CIRSES anime en particulier le site web suivant : ESRresponsable qui sera remplacé prochainement par la plateforme PERSEE, plus ergonomique.

L'adhésion à cette association permet de rejoindre un réseau national, qui assure :

- des échanges de bonnes pratiques et des retours d'expériences avec des interlocuteurs d'autres territoires et établissements travaillant sur des thématiques ou types de projets similaires.
- la diffusion d'informations sur les tendances, actions stratégiques ou AàP du moment et dernières réglementations concernant le développement durable et la responsabilité sociétale dans l'enseignement supérieur et la recherche.

100 euros par an sont demandés pour l'adhésion.

Un séminaire annuel est organisé entre les référents DD&RS d'autres campus : coût de 200 euros ainsi que le coût du déplacement et de l'hébergement si organisé hors de la Région Ile-de-France.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de la Comue à l'association CIRSES.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. APPROBATION DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION RNCD

le Réseau National des Collèges Doctoraux (RNCD) œuvre à favoriser la reconnaissance et la valorisation du diplôme de doctorat. Rassemblant aujourd'hui plus d'une vingtaine d'établissements ou COMUE sur le

territoire national, il contribue à tisser des liens entre les différents acteurs de la formation doctorale et participe à la réflexion actuelle sur la place du doctorat dans et hors l'université.

Le RNCD a pour objet de promouvoir les échanges d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques sur les questions relatives au doctorat dans le cadre de structures de coordination ayant pour rôle d'organiser l'action de plusieurs écoles doctorales au niveau d'un site, de favoriser la reconnaissance et la valorisation du doctorat auprès de tous les acteurs publics ou privés des secteurs socio-économiques et culturels, ainsi bien au niveau national qu'au niveau international.

L'association fonctionne par adhésion volontaire. Le Département des Etudes Doctorales de la Comue Paris-est a déjà participé aux rencontres du RNCD depuis 2017. L'adhésion au RNCD permet de :

- maintenir les échanges de bonnes pratiques et des retours d'expériences avec des interlocuteurs d'autres territoires et établissements travaillant sur des thématiques problématiques et projets focalisés sur le doctorat.

- avoir une veille relative aux réglementations relatives au dispositif doctoral préconisé par le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche.

Le coût de l'adhésion est de 500 euros par an.

Trois séminaires sont organisés annuellement et ouverts à tous les adhérents. UPE reçoit la prochaine journée du RNCD prévue le 17 Juin 2019.

Quatrième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion à l'association RNCD.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. APPROBATION DE L'OPERATION DE RECONSTITUTION DES FONDS PROPRES DE LA SATT IDF INNOV

Les SATT ont été créées il y a 9 ans, certaines d'entre elles sont prolongées pour 3 ans mais connaissent une situation de déficit. La Comue étant actionnaire de la SATT IDF Innov, il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'opération de reconstitution de ses fonds propres.

M. Guibal précise qu'un effort de maîtrise et de réduction des coûts a été fait par la SATT. Elle tend à susciter l'adhésion des communautés auxquelles elle s'adresse. Ce n'est pas une simple ressource, mais un outil d'appropriation et de transformation culturelle.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration approuve l'opération de reconstitution des fonds propres de la SATT IDF Innov.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. APPROBATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES FUTURE DAYS 2019

La 3ème édition des FUTURE Days 2019, parrainée par Patrick Boucheron, historien français, président du conseil scientifique de l'Ecole française de Rome et professeur au Collège de France se tiendra les 27 et 28 novembre prochains à ESIEE Paris et prévoit d'accueillir plus de 750 visiteurs. Le thème mis à l'honneur en 2019 est « Héritages et anticipations urbaines ».

Pour cette troisième édition et pour couvrir une partie du poste Restauration, il est convenu que des frais d'inscriptions FUTURE Days soient demandés aux visiteurs. Quant aux visiteurs issus des membres du consortium I-SITE, les frais d'inscription seront pris en charge par les établissements concernés.

Les frais d'inscription FD 2019 comprendront :

- L'accès à toutes les sessions scientifiques, ateliers, workshop, visites des équipements de recherche
- Pauses café
- Déjeuners

Les frais de location de stands FD 2019 comprendront :

- La location d'un stand
- L'accès à toutes les sessions scientifiques, ateliers, workshops, visites des équipements de recherche
- Pauses café
- Déjeuners

INSCRIPTIONS	TARIF préférentiel en ligne : Paiement par CB (Avant le 30 juillet 2019)	TARIF normal en ligne : Paiement par CB (Avant le 19 novembre 2019)	Sur site : Paiement par CB et chèque Pas de paiement en espèces
Inscription 1 jour	72 € TTC	90 € TTC	114 € TTC
Inscription 2 jours	120 € TTC	162 € TTC	210 € TTC

STANDS	TARIF préférentiel en ligne : Paiement par CB (Avant le 30 juillet 2019)	TARIF normal en ligne : Paiement par CB (Avant le 19 novembre 2019)
PACK ENTREPRISE Stand 5m2 + accès aux sessions scientifiques + pauses café + 2 déjeuners/ jour	720 € TTC	840 € TTC
PACK Start-up, microentreprises... Emplacement + accès aux sessions scientifiques + pauses café + 2	360 € TTC	420 € TTC

déjeuners/ jour		
-----------------	--	--

SPONSORS	TARIF
<p>PACK PREMIUM :</p> <p>Stand 10 m2 + accès aux sessions scientifiques + pauses café + 2 déjeuners/ jour + 4 invitations cocktail</p> <p>Communication sur affiches, flyers, site internet, réseaux sociaux, programme, fond de scène</p>	3000 € TTC
<p>PACK MEDIUM :</p> <p>Stand 5m2 + accès aux sessions scientifiques + pauses café + 2 déjeuners/ jour + 2 invitations cocktail</p> <p>Communication sur site internet, réseaux sociaux</p>	1800 € TTC

Sixième délibération

Le Conseil d'administration approuve les droits d'inscription pour les Future Days.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST DE FÉVRIER À AVRIL 2019

La synthèse des conventions conclues entre février et avril 2019 est présentée.

➔ La séance est levée à 16h35.